Habilitations électriques - Formation Initiale - Non éléctricien B0 H0 H0V Exécutant

25/11/2026

Résumé

La formation aux habilitations électriques – Initiale B0, H0, H0V Exécutant – s'adresse aux personnels non électriciens amenés à intervenir à proximité d'installations électriques.

Elle permet d'acquérir les connaissances essentielles pour identifier les risques électriques, appliquer les consignes de sécurité et intervenir en toute conformité, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Public et prérequis

Personnel non électricien effectuant des travaux non électriques en basse tension et/ou haute tension à proximité d'installations électriques.

Objectifs pédagogiques et professionnels

- Acquérir une bonne connaissance de la réglementation en matière de sécurité électrique afin d'analyser les risques
- Exécuter en toute sécurité les opérations d'ordre non électriques confiées et prendre les mesures nécessaires pour assurer sa sécurité

Contenu de la formation

La norme NF C18-510 :

- La protection des travailleurs contre le risque électrique
- Code du Travail, Décret 2010-1118 du 22 septembre 2010
- Les rôles et titres d'habilitation
- Domaine de tension

Évaluation des risques dus à l'électricité :

- Les grandeurs électriques
- Les dangers de l'électricité
- Incidence sur le comportement

Mesures de sécurité dans les zones à risque électrique :

- Évaluation du risque
- Les différentes zones
- Équipements de Protection Individuelle et Collectifs

Opérations en basse tension BT :

- Interdiction d'opération au voisinage pour le B0
- Utilisation de l'outillage électrique amovible et portatif
- Opérations autorisées dans les zones sur des installations électriques BT et/ou HTA

Conduite à tenir en cas d'incident :

CENTRES DE FORMATION
Colmar, Strasbourg, Mulhouse, Reichshoffen

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour / 7 heures

ACCUEIL PSH
Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Solutions personnalisées à étudier avec le référent handicap du centre concerné

Les + du Pôle formation

+ de 4000 personnes formées/an dont 1600 apprentis
+ de 1250 entreprises nous font confiance
+ de 10 partenariats avec des écoles

• Une pédagogie innovante et participative assurée par des formateurs experts
• Une approche agile pour se former aux métiers de demain

• Taux de réussite : www.formation-industries-alsace.fr/nos-taux-de-reussite

- Les premiers secours
- Intervenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

Applications pratiques :
Exemples de mises en situation adaptées au(x) titre(s) préparé(s) :

- Pratique dans l'environnement d'armoires électriques
- Analyse des risques
- Travaux autorisés dans les zones
- Conduite à tenir en cas d'accident ou incendie

Méthodes pédagogiques et d’encadrement

Approche pédagogique :

Nos formations alternent apports théoriques, études de cas, mises en situation professionnelle et échanges d’expériences pour ancrer durablement les compétences. Elles se déroulent en présentiel.

Moyens pédagogiques :

Des supports actualisés, des outils numériques interactifs et notre plateforme LMS EASI qui permet de personnaliser les parcours, d’accompagner la progression et de faciliter le suivi des acquis.
Selon le domaine, les sessions s’appuient sur des cas d'usages concrets et/ou des plateaux techniques dédiés reproduisant les situations de travail.

Équipe pédagogique :

Des formateurs experts du métier, pédagogues et professionnels en activité, appuyés par une équipe pluridisciplinaire (Ingénieurs de formation, Responsables pédagogiques, Chargés d'affaires, Assistantes pédagogiques, Référent handicap ...).

Modalités d’évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au travers des mises en situation et exercices proposés.
Évaluation des connaissances théoriques et pratiques, conformément à la norme NF C18-510 sanctionnée par un « avis après formation ».

Validation et certification

À l’issue de la formation, une attestation de formation est délivrée au stagiaire. Elle mentionne l’avis de l’organisme de formation quant à l’aptitude du stagiaire à être habilité.
L’habilitation électrique reste de la responsabilité de l’employeur, conformément à la réglementation en vigueur.

Délai d'accès à la formation

Sessions programmées tout au long de l'année, nous consulter.